



Circulaire à l'attention du

NOS RÉF. : DM/OMZ-CIR/n.15-16

DATE : **07-06-2016**

CONTACT : Arabella D'Havé

✉ : arabella.dhave@health.belgium.be

- Le directeur général
- Le médecin-chef
- Le responsable RHM

**Concerne : Annonce du passage de la version 2014 de l'ICDE-10-BE à la version 2017
au 1^{er} janvier 2017.**

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2015, le système ICD-10-BE, composé de l'ICD-10-CM et de l'ICD-10-PCS, a remplacé l'ICD-9-CM pour le codage des diagnostics et procédures dans le cadre du Résumé Hospitalier Minimum (RHM). Pour faciliter la transition, la version 2014 du système de classification a été et est maintenue pendant la période de formation précédant la date du passage, tout au long de l'année transitoire 2015 ainsi que pendant la première année d'enregistrement 2016.

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre intention de passer, le 1^{er} janvier 2017, à la version 2017 du système de classification. Cette version comportera différents changements majeurs dont nous tenons à vous informer dès à présent. La version 2017 est la première version à avoir été remaniée en profondeur. Compte tenu de la période de transition aux États-Unis, nous avons en effet veillé à assurer la plus grande stabilité possible des versions 2014-2015-2016 en appliquant un "code freeze", c'est à dire un gel de la liste de codes.

Pour ce qui est de l'ICD-10-CM, on dénombre à l'heure actuelle 2.670 modifications par rapport à la version 2016 (et à la version 2015). On a plus précisément ajouté 1.943 nouveaux codes, enlevé 305 codes et remanié 422 codes. La liste de ces modifications peut être téléchargée sur notre site (chemin d'accès: www.health.belgium.be > Santé > Organisation des soins de santé > Hôpitaux > Systèmes d'enregistrement > ICD-10-BE > Publications > 5. Listes de codes > Modifications_ICD10CMCodeset_FY2017).

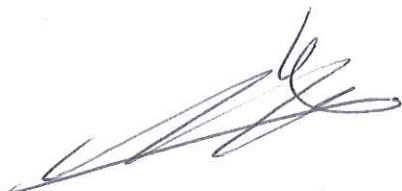
Un peu moins de la moitié (46,7%) des modifications apportées à la liste des codes de l'ICD-10-CM concerne le chapitre S00 - T88 Traumatismes, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes de morbidité. 12% des modifications concernent le chapitre E00-E89 Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques.

Pour ce qui est de l'ICD-10-PCS, on prévoit actuellement 3.656 nouveaux codes et 734 révisions. La liste de ces modifications peut être téléchargée sur notre site web (chemin d'accès : www.health.belgium.be > Santé > Organisation des soins de santé > Hôpitaux > Systèmes d'enregistrement > ICD-10-BE > Publications > 5. Listes de codes > Modifications_ICD10PCSCodeset_FY2017).

Les nouveaux codes de la liste de codes ICD-10-PCS se situent pour l'essentiel dans le domaine du système cardiovasculaire.

Aucune information n'est encore disponible en ce qui concerne les modifications apportées aux règles de codage. Dès que les États-Unis auront mis les listes définitives de codes et règles définitives de codage à notre disposition, mes services entameront la modification des sources qui faciliteront l'enregistrement à partir du 1^{er} janvier 2017.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Dr. Ingrid Mertens
Chef du service Datamanagement



Christiaan Decoster
Directeur général
Président ad interim